



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarantième session

Centre international de conférences, Genève (Suisse)

17-22 juillet 2017

Questions émanant de la FAO et de l'OMS: questions relatives aux politiques et questions connexes¹ (document élaboré par la FAO et l'OMS)

1. Introduction

1. Le présent document est consacré à l'évolution des questions relatives aux politiques émanant de la FAO et de l'OMS et des questions connexes.

2. Questions communes à la FAO et à l'OMS: la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)

2. Le 1^{er} avril 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait siens, par sa résolution 70/259², la Déclaration de Rome sur la nutrition et son Cadre d'action, adoptés lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), qui s'est tenue à Rome du 19 au 21 novembre 2014, et a proclamé la décennie 2016–2025 Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (Décennie pour la nutrition).

3. Les objectifs de la Décennie pour la nutrition sont d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris lors de la CIN2, d'atteindre, d'ici à 2025, les cibles relatives à la nutrition mondiale et aux maladies non transmissibles liées à l'alimentation et de contribuer à la réalisation, d'ici à 2030, des objectifs de développement durable (ODD).

4. La Décennie pour la nutrition vise à:

- offrir un cadre cohérent, clairement défini, assorti de délais, adapté aux structures existantes et qui tient compte des ressources disponibles;
- catalyser et faciliter l'harmonisation des efforts déployés par de multiples acteurs (y compris des acteurs nouveaux) dans l'ensemble des secteurs, afin que les parties prenantes se mobilisent dans le monde entier pour éliminer la malnutrition sous toutes ses formes et afin de faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte;
- favoriser la concrétisation des engagements pris dans le cadre de la CIN2 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) en encourageant les pays à élaborer des politiques et des programmes concrets;
- promouvoir la cohérence des politiques nationales, régionales et internationales, en mettant l'accent sur des faits concrets et sur les résultats obtenus dans de multiples secteurs en vue de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes, y compris en améliorant le suivi des effets des politiques et l'établissement de rapports à ce sujet aux niveaux national, régional et mondial;
- encourager les parties prenantes à prendre des engagements politiques et financiers supplémentaires;
- mettre en place, sous la supervision des États Membres, un cadre mondial de reddition de comptes qui englobe tous les secteurs et groupes et qui s'appuie sur les mécanismes, processus et outils existants.

¹ Le présent document figure également à l'ordre du jour de la soixante-treizième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (sous la cote CX/EXEC 17/73/11).

² http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/259&referer=/english/&Lang=F

5. Les interventions prévues dans le cadre de la Décennie pour la nutrition sont axées sur six domaines transversaux et fondés sur le principe d'inclusion. Ceux-ci découlent des recommandations inscrites dans le Cadre d'action de la CIN2 et correspondent aux différents ODD. Même si ces domaines thématiques étayent et orientent les interventions, ils ne doivent pas être considérés comme cloisonnés; en pratique, les politiques et programmes doivent être liés à plusieurs domaines à la fois. Les six domaines thématiques sont les suivants:
- systèmes alimentaires durables et résilients pour une alimentation saine;
 - systèmes de santé harmonisés assurant la couverture universelle des actions essentielles dans le domaine de la nutrition;
 - protection sociale et sensibilisation à la nutrition;
 - échanges commerciaux et investissements pour une meilleure nutrition;
 - environnement sûr et favorable à la nutrition pour tous les âges;
 - gouvernance et reddition de comptes renforcées dans le domaine de la nutrition.
6. Le Programme de travail de la Décennie pour la nutrition³ a été élaboré conjointement par l'OMS et la FAO, dans le cadre du mandat confié par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 70/259) et compte tenu de la résolution 69/8⁴ de l'Assemblée mondiale de la santé (WHA). Le Programme de travail recense des mécanismes que les États Membres et d'autres parties prenantes doivent utiliser à des fins de coopération en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie pour la nutrition. Ces mécanismes pourraient être, par exemple, des réseaux d'action, c'est-à-dire des coalitions informelles de pays visant à accélérer et à mener de manière harmonisée des efforts relatifs à des thèmes spécifiques, liés à un (ou plusieurs) domaine(s) d'action de la Décennie pour la nutrition.

3. Questions émanant de la FAO

3.1. Questions récemment soulevées par les organes directeurs de la FAO

La présente section recense plusieurs décisions et déclarations formulées par les organes directeurs de la FAO depuis la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius et qui sont susceptibles d'intéresser la Commission.

Lors de sa cent cinquante-cinquième session (5-9 décembre 2016)⁵, le Conseil de la FAO a approuvé la création d'un département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux, compte tenu de la nécessité de mieux faire connaître et de renforcer les activités de la FAO relatives au changement climatique. Le département est dirigé par un sous-directeur général qui rend compte au Directeur général adjoint (climat et ressources naturelles).

Lors de sa trente-deuxième session (11-15 juillet 2016)⁶, le **Comité des pêches**:

- s'est dit favorable à la collaboration de la FAO avec d'autres organisations et instruments internationaux, notamment avec les instances de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), de la Commission du Codex Alimentarius et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Lors de sa vingt-cinquième session (26-30 septembre 2016)⁷, le **Comité de l'agriculture** s'est penché sur plusieurs questions importantes, notamment sur les points suivants:

- la création d'un **Groupe de travail informel à composition non limitée sur les possibilités de financement durable du programme OMS/FAO relatif à la fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments**⁸. Le groupe de travail a tenu sa première réunion en février et tiendra sa prochaine réunion avant de faire rapport au Conseil de la FAO en décembre 2017.

³ <http://www.who.int/nutrition/decade-of-action/workprogramme-2016to2025/fr/>

⁴ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA69/A69_R8-fr.pdf

⁵ <http://www.fao.org/3/a-ms339f.pdf>

⁶ <http://www.fao.org/about/meetings/cofi/fr/>

⁷ <http://www.fao.org/3/a-mr949f.pdf>

⁸ <http://www.fao.org/coag/oewg/fr/>

Lors de sa soixante-et-onzième session (4-6 octobre 2016)⁹, le Comité des produits a abordé plusieurs questions relatives aux échanges commerciaux. Le Comité a notamment:

- encouragé la FAO à continuer de fournir un appui à la participation effective des pays aux négociations commerciales et à l'élaboration des politiques commerciales, en fournissant les données factuelles nécessaires, en renforçant les capacités et en offrant des espaces de dialogue;
- encouragé la FAO à poursuivre sa collaboration avec le Secrétariat de la CCNUCC, l'OMC et d'autres organisations compétentes afin de s'attaquer aux lacunes en matière de connaissances et de mettre en évidence la nécessité de disposer de davantage d'évaluations fondées sur des données factuelles et d'évaluations quantitatives au niveau national relatives aux incidences du changement climatique sur le commerce de produits spécifiques.

3.2 Autres questions relatives aux politiques et aux programmes émanant de la FAO et intéressant le Codex

La présente section donne un aperçu de quelques initiatives et programmes intéressant le Codex. À la lumière des questions qu'il a été proposé d'examiner dans le contexte des ODD (CX/EXEC 17/73/8), l'accent a été mis sur les activités de la FAO relatives à l'utilisation durable des ressources naturelles.

3.2.1 Systèmes alimentaires durables

Depuis 2011, la FAO mène des activités relatives aux systèmes alimentaires durables, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Programme pour des systèmes alimentaires durables, créé en 2015, est le fruit de cette coopération. Il est l'un des six programmes multipartites du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP)¹⁰, adopté en 2012 lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Le programme met particulièrement l'accent sur les manières dont on peut lier la consommation durable, d'une part, et la production durable, d'autre part, et sur la nécessité d'informer les consommateurs au sujet de la production durable et des processus de transformation durables, y compris au moyen de l'étiquetage des produits alimentaires. La question des pertes et gaspillages de denrées alimentaires est elle aussi centrale. Elle englobe l'amélioration de l'étiquetage des produits alimentaires, qui pourrait permettre de réduire le gaspillage.

3.2.2 Changement climatique et pénurie d'eau

Le changement climatique, à cause de ses incidences directes et indirectes sur l'alimentation et l'agriculture, compromet notre capacité à assurer la sécurité alimentaire mondiale, à éliminer la pauvreté et à garantir un développement durable. La lutte contre les effets du changement climatique est une priorité de la FAO et fait partie intégrante du Programme 2030 et des ODD, et l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ces derniers relèvent des activités de la FAO. L'unité de la FAO chargée de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments coopère avec l'unité responsable de la question du changement climatique afin de faire en sorte que les questions de sécurité sanitaire des aliments en lien avec le changement climatique soient prises en compte dans les programmes de la FAO.

Parmi les multiples problèmes posés par le changement climatique, celui de la pénurie d'eau est l'un des plus urgents à résoudre. L'agriculture, si elle est l'un des facteurs de la pénurie d'eau, subit aussi les conséquences de cette dernière. Le secteur agricole est cependant le plus à même de contribuer à une gestion plus efficace et durable des ressources en eau. Les questions de la sécurité sanitaire des aliments et de l'eau sont étroitement liées, et ce à tous les stades de la filière alimentaire (qualité de l'eau utilisée à des fins d'irrigation ou encore transformation, nettoyage et préparation des aliments). Lors de la célébration de la Journée mondiale de l'eau (22 mars 2017), la FAO a souligné combien il importait de réduire le volume des eaux usées et de réutiliser ces dernières. La Journée mondiale a été axée sur le thème de la sécurité sanitaire des aliments et a été l'occasion d'appeler l'attention sur les travaux menés par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) en matière de qualité de l'eau. Les engagements pris en matière de mise en commun des données et de coopération entre les secteurs dans le domaine de la qualité de l'eau et de la sécurité sanitaire des aliments ont été réaffirmés.

⁹ <http://www.fao.org/3/a-mr950f.pdf>

¹⁰ https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1444HLPF_10YFP2.pdf (en anglais)

Dans ce contexte, la FAO souhaiterait signaler que le Fonds vert pour le climat (GCF) permet de faciliter l'engagement des parties prenantes en vue d'élaborer des plans d'action nationaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir la résilience au moyen de stratégies d'adaptation efficaces. Le GCF a chargé la FAO de mettre en œuvre les subventions accordées aux projets de moyenne envergure (50-250 millions d'USD). Il faut que les parties prenantes qui œuvrent dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments connaissent les processus nationaux et qu'elles y prennent part en vue d'encourager les pays à faire face aux répercussions du changement climatique à cet égard.

3.2.3 Pêche durable: initiative en faveur de la croissance bleue

Le **Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (CCPR)**¹¹ joue un rôle fondamental dans la gouvernance des pêches depuis son adoption, en 1995. Le CCPR englobe tous les aspects de la gestion et du développement du secteur de la pêche, y compris les questions de la pêche de capture, la transformation et les échanges commerciaux de produits halieutiques, les activités de pêche, l'aquaculture, la recherche halieutique et l'intégration de la question de la pêche dans la gestion intégrée des zones côtières (ICAM). Le rôle de la FAO est d'encourager la mise en œuvre du Code en fournissant des avis scientifiques et en facilitant les négociations relatives aux nouveaux instruments mondiaux (en fonction des besoins), de fournir une aide technique aux pays et de suivre les activités de mise en œuvre. Les points suivants sont susceptibles d'intéresser les membres du Codex:

- L'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PSMA)¹², adopté par la FAO en 2009, est entré en vigueur le 5 juin 2016. Le PSMA est un instrument important pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR), qui compromet la durabilité de la pêche dans le monde entier. Le PSMA et les Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises¹³ (l'adoption de ces dernières sera décidée par la Conférence de la FAO lors de sa quarantième session, qui se tiendra en juillet 2017), sont très utiles aux activités menées par la Commission du Codex Alimentarius dans le domaine de la traçabilité et aux fins de la lutte contre la fraude alimentaire.
- La FAO joue un rôle important dans la protection des espèces menacées d'extinction: elle coopère avec les pouvoirs publics en vue d'améliorer la gestion de la pêche et est chargée de fournir des avis d'experts à la CITES au sujet des espèces de poisson menacées d'extinction. La classification des espèces menacées établie par la CITES a des répercussions importantes sur le commerce international de poissons.

3.2.4 Intensification durable de l'élevage et de la production d'autres aliments d'origine animale

La demande croissante d'aliments d'origine animale s'inscrit dans un contexte dynamique marqué par les ODD et qui doit prendre en compte un certain nombre de questions qui nécessitent de prendre des mesures (production alimentaire plus durable; défis posés par les changements climatiques; incidences sur la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments et sur les échanges commerciaux, etc.). La FAO, qui joue un rôle moteur dans le monde pour ce qui est des questions liées au secteur de l'élevage, souhaiterait signaler les points suivants:

- Dans le cadre des différents réseaux techniques auxquels elle participe, la FAO continue d'examiner de manière proactive les nouveaux enjeux relatifs à la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale (animaux terrestres et aquatiques) en prenant en considération différents facteurs, y compris la nécessité d'utiliser les ressources de manière durable dans le cadre d'une économie circulaire tout en garantissant la sécurité sanitaire des aliments disponibles sur les marchés.
- Lors de sa dernière session, le Comité de l'agriculture a demandé à ce que la FAO contribue davantage au Programme mondial pour un élevage durable¹⁴, plateforme multipartite qui vise à faire en sorte que le secteur agricole améliore son utilisation des ressources naturelles tout en veillant à ce qu'il contribue à la sécurité alimentaire et à la création de moyens de subsistance. Dans ce contexte, le Comité de l'agriculture a pris note de la proposition de créer un sous-comité chargé de la question de l'élevage et a demandé à ce qu'un document de travail soit élaboré et présenté lors de sa prochaine session.

¹¹ <http://www.fao.org/docrep/005/V9878F/V9878F00.HTM>

¹² <http://www.fao.org/3/a-i5469t.pdf>

¹³ http://www.fao.org/fi/static-media/MeetingDocuments/CDS/TC2017/MQ206_Draft_TC_COFI_CDS_2016_fr.pdf

¹⁴ <http://www.livestockdialogue.org/> (en anglais)

3.2.5 Intensification durable de la production agricole

Depuis 2011, la FAO préconise d'aborder la question de l'intensification durable de la production agricole selon l'approche «produire plus avec moins»¹⁵, selon laquelle il convient de s'appuyer sur les services écosystémiques tout en protégeant et en valorisant les ressources naturelles. Un écosystème en bonne santé est un écosystème qui produit plus, qui prévient les infestations par des ravageurs et la survenue de maladies (ou du moins les maintient sous un certain niveau) et qui est plus résilient aux incertitudes soulevées par le changement climatique. La formulation d'orientations pour une utilisation sûre et durable des intrants agrochimiques (en particulier des pesticides) dans l'agriculture constitue depuis longtemps un élément important du programme de la FAO relatif à la production de végétaux et à leur protection. Cette activité est très importante pour l'élaboration de différents codes d'usages du Codex et pour l'établissement de limites maximales de résidus pour les pesticides et aide les pays à appliquer les normes fixées par le Codex.

Le Code de conduite international de la FAO sur la gestion des pesticides¹⁶ définit le cadre des activités de la FAO relatives à la gestion des pesticides tout au long de leur cycle de vie. Il contient des normes volontaires de conduite pour tous les organismes chargés de la gestion des pesticides ou associés à celle-ci, de l'étape de la production des pesticides jusqu'à celle de leur élimination. Le Code d'usages aide les pays à réduire dans une large mesure les risques que font peser les pesticides sur la santé et sur l'environnement, tout en améliorant la productivité et la durabilité du secteur agricole et les moyens de subsistance des agriculteurs. Pour aider les pays à appliquer le code, la FAO mène une série de programmes visant à renforcer leurs capacités. Les programmes couvrent les points suivants:

- amélioration de la législation relative aux pesticides, de leur homologation et de leur gestion,
- renforcement des capacités nationales en matière de réduction des risques liés aux pesticides,
- promouvoir l'utilisation de la «protection intégrée»¹⁷.

La FAO envisage d'élaborer des orientations pour une utilisation sûre et durable des engrais aux fins de la production agro-alimentaire.

3.2.6 Résistance aux antimicrobiens

Conformément à la résolution 4/2015 consacrée à la question de la résistance aux antimicrobiens (adoptée lors de la trente-neuvième session de la Conférence de la FAO), la FAO a publié, en 2016, un plan d'action¹⁸ accompagnant cette résolution. Le plan a été élaboré afin d'aider le secteur de l'alimentation et de l'agriculture à mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens pour en atténuer les effets. Le Plan a été approuvé par le Comité de l'agriculture et la FAO devra faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan lors de chaque session du Comité. Le programme de travail de la FAO relatif à la résistance aux antimicrobiens repose sur les quatre piliers suivants: sensibilisation, amélioration des connaissances et de la collecte d'informations, amélioration de la gouvernance et promotion de bonnes pratiques. Certaines activités spécifiques actuellement menées ont été décrites dans les documents CX/CAC 17/40/14 Add. 1 (avis scientifiques) et CX/CAC 17/40/15 (renforcement des capacités). La création de deux postes (cadre organique) a été approuvée en vue de renforcer les capacités du programme de travail de la FAO relatif à la résistance aux antimicrobiens. La FAO s'investit pleinement dans les travaux menés par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et est représentée au sein du Groupe de coordination interinstitutions (IACG) par son Directeur général adjoint. La FAO mène ces activités en étroite coopération avec les autres membres du partenariat tripartite et a désigné des membres de son personnel pour travailler au sein du secrétariat de l'IACG.

3.2.7 Échanges commerciaux

Une publication conjointe FAO-OMC sur le thème des normes alimentaires et des échanges commerciaux sera lancée lors de l'Examen global 2017 de l'initiative Aide pour le commerce¹⁹. Elle souligne la contribution du Codex Alimentarius et des Accords de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et sur les obstacles techniques au commerce (TBT) à la définition d'un cadre stable pour les échanges commerciaux de produits alimentaires. La publication met également l'accent sur la nécessité que les pays participent efficacement à ces mécanismes et qu'ils investissent comme il se doit dans les systèmes nationaux de contrôle des produits alimentaires

¹⁵ <http://www.fao.org/ag/save-and-grow/fr/index.html>

¹⁶ <http://www.fao.org/agriculture/crops/plan-thematique-du-site/theme/pests/code/fr/>

¹⁷ <http://www.fao.org/agriculture/crops/core-themes/theme/pests/ipm/fr/>

¹⁸ <http://www.fao.org/3/b-i5996f.pdf>

¹⁹ https://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/a4t_f/gr17_f/gr17programme_f.htm

Dans le cadre du Programme stratégique 4 de la FAO, qui vise à rendre les marchés plus efficaces et plus inclusifs, la Division du commerce et des marchés, d'autres divisions techniques menant des activités relatives à la filière alimentaire et l'Unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments ont intensifié leur coopération (documents d'orientation, développement de chaînes de valeur, renforcement des capacités en matière de négociation dans les organes qui mènent des activités relatives aux échanges commerciaux, appui aux Communautés économiques régionales pour des questions liées aux échanges commerciaux).

4. Questions émanant de l'OMS

4.1 **Évolution de l'organigramme et du budget du programme**

7. En juillet 2016, l'OMS a lancé un nouveau Programme pour la gestion des situations d'urgence sanitaire, dont l'objectif était de mieux définir le rôle de l'OMS en matière d'intervention d'urgence et de renforcer ses capacités opérationnelles à l'appui des activités techniques et des activités d'élaboration de normes qu'elle mène habituellement. Dans ce contexte, le Département Sécurité sanitaire des aliments et zoonoses (FOS) a été transféré du groupe Sécurité sanitaire (HSE) au groupe Maladies non transmissibles et santé mentale (NMH).
8. Les activités de l'OMS relatives à la sécurité sanitaire des aliments ont été menées au titre de la catégorie 5 (Sécurité sanitaire) du domaine de programme 5.4. Compte tenu du nouveau Programme pour la gestion des situations d'urgence sanitaire et de la suppression de la catégorie 5, la question de la sécurité sanitaire des aliments sera transférée vers la catégorie 2 (Maladies non transmissibles), et constituera, à compter du 1er janvier 2018, le nouveau domaine de programme 2.6
9. Le douzième Programme général de travail 2014-2019 de l'OMS s'achèvera à la fin de l'exercice biennal 2018-2019. L'élaboration du prochain Programme général de travail devrait bientôt débiter.

4.2 **Résistance aux antimicrobiens**

10. Un plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens²⁰ a été adopté lors de la soixante-huitième Assemblée mondiale de la santé, qui s'est tenue en mai 2015 (WHA68.7)²¹. Le plan d'action est le résultat de l'engagement, pris à l'échelle de la société, en vue de faire face au problème de la résistance aux antimicrobiens, notamment en adoptant l'approche «Une seule santé».
11. En septembre 2016, lors de la soixante-et-onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les États Membres ont adopté la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens, qui figure dans la résolution A/RES/71/3²². Conformément à la Déclaration politique, un Groupe consultatif interinstitutions (IAGC) *ad hoc* chargé de la question de la résistance aux antimicrobiens a été créé²³. Il est co-présidé par le Secrétaire général adjoint des Nations Unies et par le Directeur général de l'OMS et réunit des représentants de haut niveau des institutions des Nations Unies menant des activités dans ce domaine, des représentants d'autres organisations internationales et des experts venant de différents secteurs. L'IAGC a tenu sa première réunion en mai 2017, à New York (États-Unis) et son rapport final sera présenté au Secrétaire général des Nations Unies lors de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tiendra en septembre 2017.
12. En février 2017, la FAO, l'OIE et l'OMS ont tenu leur vingt-troisième réunion annuelle tripartite de coordination exécutive, à Genève (Suisse). Une discussion au sujet d'une coopération tripartite dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens figurait à l'ordre du jour. Il a été convenu que des actions seraient menées.
13. En mai 2017, un rapport a été communiqué à l'Assemblée mondiale de la santé lors de sa soixante-dixième session²⁴. Il avait pour objet de faire le point sur la mise en œuvre de la résolution WHA68.7 (2015) et de la résolution 71/3 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

²⁰ <http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/249548/1/9789242509762-fre.pdf>

²¹ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68/A68_R7-fr.pdf?ua=1

²² http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/3&referer=/english/&Lang=F

²³ <https://www.un.org/sg/en/content/sg/personnel-appointments/2017-03-17/interagency-coordination-group-antimicrobial-resistance> (en anglais)

²⁴ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA70/A70_12-fr.pdf

4.3 Cadre de collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques (FENSA)

14. Le cadre de collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques (FENSA)²⁵ a été adopté lors de la soixante-neuvième session de l'Assemblée mondiale de la santé. Il vise à renforcer la collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques (organisations non gouvernementales, organismes du secteur privé, fondations philanthropiques et établissements universitaires) tout en évitant certains risques (conflit d'intérêt, atteinte à la réputation de l'organisation, influence indésirable).
15. Le Codex est mentionné dans le FENSA dans le contexte de la participation de l'OMS à des partenariats mondiaux pour la santé et des modalités d'hébergement.

Paragraphe 49 a) ii): La participation de l'OMS à des partenariats extérieurs est régie par la politique concernant la participation de l'OMS à des partenariats mondiaux pour la santé et les modalités d'hébergement. Le cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques s'applique également à la collaboration de l'OMS avec ces partenariats.*

*Note de bas de page:

La Commission du Codex Alimentarius est une structure intergouvernementale, organe principal du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires dont l'administration n'est pas seulement assurée par l'OMS. La Commission est secondée par des organes subsidiaires, y compris les comités, comités de coordination régionaux et groupes spéciaux du Codex. Les réunions de la Commission, des comités (y compris les comités d'experts indépendants) et des groupes spéciaux sont régies par le Manuel de procédure et les autres décisions adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.

16. Les relations de l'OMS avec les acteurs non étatiques sont régies par le FENSA.

4.4 Stratégie de l'OMS en matière de nutrition: *Ambition and Action in Nutrition 2016-2025*²⁶ (objectifs et actions pour la nutrition)

17. Dans un contexte marqué par le regain des efforts déployés dans le monde pour améliorer la nutrition et par la complexité croissante de la question de la nutrition qui en résulte, l'OMS a mis au point une nouvelle stratégie *ad hoc* et cohérente en matière de nutrition (*Ambition and Action in Nutrition 2016-2025*). La stratégie a été élaborée dans le cadre de la réforme interne de l'OMS et est fondée sur les six cibles mondiales établies en vue d'améliorer la nutrition chez la mère, le nourrisson et l'enfant en bas âge et sur les cibles mondiales relatives aux maladies non transmissibles liées à l'alimentation. En outre, à l'appui du Programme 2030 (en particulier les ODD 2 et 3) et parallèlement à la Décennie pour la nutrition (2016-2025), la stratégie *Ambition and Action in Nutrition 2016-2025* vise à faire en sorte «que la malnutrition sous toutes ses formes disparaisse dans le monde entier et que la santé et le bien-être de chacun soient garantis». La stratégie souligne les atouts de l'OMS (**initiatives, activités d'orientation et de suivi**) qui lui permettent de jouer un rôle moteur en faveur de la nutrition et contient des propositions pour faire en sorte que les choses changent. Sur la base d'un ensemble de principes directeurs, la stratégie comporte également des propositions relatives aux domaines dans lesquels l'OMS pourrait mener des actions prioritaires, au modèle d'exécution et à la répartition explicite des rôles dans l'organisation.

4.5 Deuxième examen mondial des politiques en matière de nutrition (2016-2017)

18. Dans le prolongement du premier examen mondial des politiques en matière de nutrition (GNPR1)²⁷, qui a été mené en 2009-2010, l'OMS effectue le deuxième examen (GNPR2) en 2016-2017. Les résultats du GNPR2 serviront à faire le point sur les progrès réalisés au titre des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Rome (CIN2) et constitueront une référence pour le suivi des actions nationales visant à atteindre les objectifs définis au titre de la Décennie pour la nutrition (2016-2025). Les premiers résultats du GNPR2 ont été présentés lors du Forum international pour des systèmes alimentaires durables au service d'une alimentation saine et d'une meilleure nutrition, qui s'est tenu les 1^{er} et 2 décembre 2016, à Rome (Italie) et lors de la manifestation spéciale intitulée «Relever le défi d'une nouvelle ère pour parvenir à une alimentation et à une nutrition saines: résultats de la 2^e évaluation de la politique mondiale en matière de nutrition», organisée par l'OMS en marge du Forum international. Le rapport final du GNPR2 est en cours d'élaboration.

²⁵ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA69/A69_R10-fr.pdf?ua=1

²⁶ <http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/255485/1/9789241512435-eng.pdf?ua=1> (en anglais)

²⁷ WHO 2013. Global Nutrition Policy Review: What does it take to scale up nutrition action? Geneva: World Health Organization (http://www.who.int/nutrition/publications/policies/global_nut_policyreview/en/) (en anglais)

4.6 Groupe consultatif d'experts sur les directives nutritionnelles (NUGAG) de l'OMS, Sous-groupe sur l'alimentation et la santé

19. Le sous-groupe du NUGAG sur l'alimentation et la santé s'est réuni à deux reprises en 2016: il a tenu sa neuvième réunion en mars 2016, à Genève, et sa dixième réunion en novembre 2016, à Lisbonne
20. Lors de sa neuvième réunion, le sous-groupe a fait le point sur l'état d'avancement des examens en cours relatifs aux glucides, en vue d'évaluer la mesure dans laquelle ces travaux peuvent être appliqués aux examens systématiques obligatoires, et a examiné le champ d'application, les questions PICO, les objectifs prioritaires dans le domaine de la santé et d'autres questions en lien avec: 1) la consommation d'édulcorants non sucrés, 2) la consommation d'acides gras polyinsaturés et 3) différentes pratiques alimentaires, selon les procédures définies dans le manuel de l'OMS consacré à l'élaboration de lignes directrices (*WHO Handbook for Guideline Development*, 2014). Une consultation publique a eu lieu du 18 octobre au 8 novembre 2016, au cours de laquelle les points suivants ont été abordés: définition du champ des examens, questions PICO et objectifs prioritaires en matière de santé à prendre en compte pour l'élaboration de recommandations relatives aux glucides, aux édulcorants non sucrés et aux acides gras polyinsaturés. Les observations formulées dans le cadre de la consultation publique ont été examinées et présentées au sous-groupe du NUGAG pour examen lors de sa dixième réunion.
21. Lors de sa dixième réunion, le sous-groupe s'est penché sur les premiers résultats des examens systématiques des données disponibles sur la consommation de glucides (en particulier sous forme de fibres et d'amidon), d'adouçissants non sucrés et d'acides gras polyinsaturés (y compris les acides eicosapentaénoïques et les acides docosahexaénoïques). Le sous-groupe est également convenu de nouvelles actions et a demandé à ce que chacune des questions qui seront prises en compte lors de la poursuite et de la finalisation des examens systématiques menés dans ces domaines fassent l'objet d'un examen. Le sous-groupe a en outre examiné le champ défini pour la question des pratiques alimentaires en tenant compte de la définition et des caractéristiques établies lors de sa neuvième réunion et a examiné les principales questions PICO en vue d'orienter les examens systématiques prévus.

4.7 Groupe consultatif d'experts sur les directives nutritionnelles (NUGAG) de l'OMS, Sous-groupe des politiques

22. Conformément au processus de renforcement de ses activités d'élaboration, à partir de données concrètes, de lignes directrices relatives à la santé publique, l'OMS a renforcé son rôle de chef de file en matière d'élaboration, à l'intention des États membres, de lignes directrices (fondées sur des éléments concrets) relatives aux politiques et aux programmes, en vue de promouvoir une alimentation saine et d'améliorer la nutrition tout au long de la vie. Ces activités sont menées en partenariat avec les unités internes compétentes et d'autres organismes, en fonction des besoins. Ces fonctions normatives ont été réaffirmées dans la demande formulée lors de la soixante-troisième Assemblée mondiale de la santé (mai 2010) de «développer la base de données factuelles sur les interventions nutritionnelles sûres et efficaces propres à lutter contre les effets du double fardeau de la malnutrition sur la santé publique, et de définir les bonnes pratiques pour une mise en œuvre efficace». Afin d'aider les États membres à promouvoir les conditions favorables à une alimentation saine et un bon niveau de nutrition, l'OMS élabore des orientations politiques et des mesures fondées sur des données concrètes. Pour ce faire, l'OMS a décidé de créer un sous-groupe chargé des politiques au sein du Groupe consultatif d'experts sur les directives nutritionnelles (NUGAG) de l'OMS. Le sous-groupe travaillera en coopération avec le sous-groupe du NUGAG sur l'alimentation et la santé. En avril et en mai 2017, l'OMS a appelé les experts souhaitant participer au nouveau sous-groupe à se manifester.

4.8 Élaboration de modèles de profils nutritionnels pour la réglementation de la commercialisation d'aliments et de boissons non alcoolisées pour les enfants

23. Les modèles de profils nutritionnels sont des outils qui peuvent être utilisés pour mettre en œuvre des stratégies et des interventions relatives à la santé publique visant à promouvoir une alimentation saine, par exemple la commercialisation d'aliments et de boissons non alcoolisées pour les enfants, l'approvisionnement en aliments des institutions publiques (par exemple les écoles), l'étiquetage nutritionnel (notamment l'étiquetage en face avant des emballages), les allégations relatives à la santé et les politiques budgétaires (notamment les taxes et les subventions). L'élaboration *ad hoc* de divers modèles de profils nutritionnels et leurs applications par des parties prenantes différentes ont donné des résultats incohérents et créé des confusions au sein du public ciblé et des consommateurs en ce qui concerne différentes mesures relatives à la santé publique. C'est pourquoi les États membres ont

demandé à l'OMS d'élaborer une approche coordonnée pour établir ou adapter des modèles de profils nutritionnels pouvant être utilisés pour différentes interventions dans le domaine de la santé publique, dans l'objectif de faciliter la mise en œuvre de stratégies de santé publique cohérentes. L'OMS a commencé par rédiger un manuel consacré à la définition de lignes directrices et d'un cadre pour l'élaboration et l'adaptation de modèles de profils nutritionnels (*Guiding Principles and Framework Manual*), dans le prolongement d'un autre manuel, également rédigé par l'OMS, qui propose une procédure étape par étape pour l'élaboration de recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments. Le manuel a ensuite été mis en pratique sur le terrain dans six pays (Canada, Norvège, Slovénie, Afrique du Sud, Thaïlande et Émirats arabes unis) entre 2011 et 2013. Dans le même temps, plusieurs bureaux régionaux de l'OMS ont entrepris d'élaborer des modèles de profils nutritionnels régionaux en vue de réglementer la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisés pour les enfants: région Europe (2013-2015), région Méditerranée orientale (2014-2015), région Amériques (2015), région Pacifique occidental (2015-2016) et région Asie du Sud-Est (2016). L'OMS met actuellement au point un modèle de profil nutritionnel mondial unifié visant à réglementer la commercialisation de ces produits. Pour ce faire, elle s'appuie sur les principes et les données qui ont servi à élaborer les modèles régionaux. L'OMS établira s'il est possible et réaliste d'adapter le modèle de commercialisation pour l'appliquer dans d'autres domaines, par exemple celui de la réglementation de la vente d'aliments et de boissons dans les écoles (et éventuellement dans leurs environs) et de l'étiquetage de la face avant des produits et celui de la mise en œuvre de politiques budgétaires, en particulier en ce qui concerne la taxation d'aliments et de boissons riches en sucres, graisses et sel.

4.9 Alcool

24. L'utilisation nocive de l'alcool est l'un des principaux risques sanitaires dans le monde. Les incidences de l'alcool sur les personnes et les sociétés sont multiples et dépendent des modes de consommation, du volume d'alcool consommé et, parfois, de sa qualité. La Stratégie mondiale de l'OMS visant à réduire l'usage nocif de l'alcool, approuvée par l'Assemblée mondiale de la santé lors de sa soixante-troisième session²⁸, symbolise l'engagement pris par l'ensemble des États membres de l'OMS en vue de lutter contre les répercussions sanitaires et sociales de l'utilisation nocive de l'alcool. L'établissement, au titre de l'objectif relatif à la santé défini dans le cadre du Programme 2030, d'une cible visant à renforcer la prévention d'une consommation excessive de substances dangereuses pour la santé (y compris l'utilisation nocive de l'alcool) et le traitement qu'elle nécessite, montre bien que le problème de l'utilisation nocive de l'alcool est considéré dans le monde entier comme l'un des enjeux du développement.
25. La consommation d'alcool est une pratique profondément ancrée dans de nombreuses sociétés, et des boissons alcoolisées sont produites, commercialisées et consommées dans la plupart des régions du monde. La consommation de boissons alcoolisées risque d'entraîner différentes maladies et autres problèmes de santé, qui ont de graves répercussions sanitaires et sociales. La protection de la santé est l'un des principaux objectifs des normes du Codex. C'est pourquoi les normes du Codex relatives aux boissons alcoolisées sont élaborées de manière à protéger les populations qui présentent un risque élevé de subir les répercussions de la consommation nocive d'alcool ainsi que l'entourage des personnes qui consomment de l'alcool de manière nocive. Dans le monde, près de deux milliards de personnes âgées de plus de quinze ans ont consommé de l'alcool au cours des douze derniers mois. Les consommateurs de boissons alcoolisées ont le droit de connaître la composition et la teneur en alcool de ces boissons et le nombre de calories qu'elles contiennent, ainsi que d'être informés au sujet des risques que fait peser leur consommation sur la santé.
26. Dans le cadre de son mandat, l'OMS lutte contre l'utilisation nocive de l'alcool au moyen de la Stratégie mondiale de l'OMS visant à réduire l'usage nocif de l'alcool. Celle-ci préconise de miser sur l'information des consommateurs et sur l'étiquetage des boissons alcoolisées (qui permet d'informer sur leur caractère nocif) pour réduire l'utilisation nocive d'alcool. Ces propositions de mesures figurent parmi les stratégies et les actions contenues dans la nouvelle version de l'appendice 3 du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020, approuvé par l'Assemblée mondiale de la santé lors de sa soixante-dixième session, qui s'est tenue en mai 2017²⁹.

²⁸ http://www.who.int/substance_abuse/activities/gsrhua/fr/

²⁹ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA70/A70_R11-fr.pdf

5. Recommandations

27. Le Comité/la Commission est invité(e) à prendre note des informations contenues dans le présent document et à prendre les décisions voulues, en tenant compte des politiques des organisations mères.